



Séance du 12 avril 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-13

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

8 avril 2024

**Date de transmission
en Préfecture :**

15 avril 2024

Date de publication :

15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Étaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT –

Procurations : Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL

Absents excusés : Mme Nathalie PRIEUR – M. Rachid TCHINA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Laurence CHARLE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Report et affectation des résultats 2023

Le résultat de clôture 2023 présente un déficit de 94 062.90 € en investissement et un excédent de 342 992.67 € en fonctionnement. +

Par ailleurs, les restes à réaliser (RAR) en investissement font état de 21 833.77 € en dépenses et 32 084.35 € en recettes.

Compte tenu des RAR, le maire propose d'affecter le résultat 2023 de la manière suivante :

- +259 180.42 € en fonctionnement (RF 002)
- - 94 062.90 € en investissement (DI 001)
- + 83 812.25 € en investissement (RI 1068)

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les résultats 2023 et les reports sur l'exercice 2024 tels que présentés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER